

boration avec les organismes provinciaux et municipaux, ils ont établi un réseau de postes d'échantillonnage de l'air dans les milieux urbains afin de recueillir des données sur les éléments nuisibles, et ils établissent la corrélation des données avec celles de la météorologie.

**Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.**—De façon générale, les accords fédéraux-provinciaux qui intéressent ce ministère ont trait à la faune comme facteur de revenu des Indiens. A mentionner: l'Accord concernant la région des animaux à fourrure de Sipanok, qui intéresse principalement le rat musqué; les Accords sur la conservation des animaux à fourrure conclus avec l'Ontario, le Manitoba et la Saskatchewan\*, en exécution desquels plusieurs millions de dollars ont été affectés à des programmes conjoints de conservation; le Programme fédéral-ontarien de gestion des ressources de la péninsule de Bruce; l'Accord fédéral-ontarien en vertu duquel le gouvernement de l'Ontario dirige une ferme d'animaux à fourrure dans l'île Akimiski dans la baie James pour le compte du Conseil des Territoires du Nord-Ouest et de la Direction des affaires indiennes; l'Étude du tétras de l'île Beckwith dans la baie Georgienne ainsi que plusieurs autres études relatives à la mise en valeur industrielle des ressources (particulièrement celles de la pêche) à l'avantage des collectivités indiennes.

**Ministère des Forêts.**—Ce ministère s'intéresse tout particulièrement à la bonne gestion des ressources forestières canadiennes et à l'utilisation du bois. A ces fins, il met à exécution des programmes détaillés de recherches, et entreprend, favorise et recommande des mesures propres à faire adopter des méthodes désirables. En plus des accords fédéraux-provinciaux sur les ressources relatifs au Programme ARDA, le ministère des Forêts administre plusieurs autres programmes conjoints: *Accords forestiers mixtes*: accords conclus en 1951 et dont l'administration est prévue dans la loi (1960) sur le ministère des Forêts; ces accords prévoient l'aide fédérale dans cinq domaines forestiers, savoir: inventaire, reboisement, protection contre les incendies, chemins et sentiers d'accès, amélioration des peuplements. Les affectations annuelles du gouvernement fédéral s'élevaient à \$7,910,000 répartis d'après une formule qui tient compte de la superficie boisée productive. *Programme d'amélioration des peuplements forestiers*: programme mis en route en vertu d'un accord intervenu en 1961 entre le gouvernement fédéral et celui de la Nouvelle-Écosse pour améliorer les peuplements forestiers de l'île du Cap-Breton et fournir du travail aux mineurs mis à pied lors de la fermeture des houillères. *Régions de conservation forestière de l'est des Rocheuses*: accord fédéral-albertain d'une durée de 25 ans conclu en 1947, révisé en 1951 et 1957, relatif à la conservation de 9,000 milles carrés de forêts à la naissance des rivières Bow, Crowsnest et Clearwater en vue d'assurer le débit maximum des rivières Saskatchewan. Le gouvernement fédéral pourvoit aux immobilisations, jusqu'à concurrence de \$6,200,000; la province voit à l'entretien. *Accords sur la protection contre les incendies*: accords intervenus entre les gouvernements du Canada et de l'Alberta sur la détection des incendies en forêt et sur la lutte contre le feu dans la Réserve forestière des Rocheuses et aussi dans les régions des lacs Waterton et des parcs nationaux de Banff, Jasper et Wood Buffalo. *Accords sur les recherches forestières*: accords intervenus entre les gouvernements du Canada et de l'Ontario sur les recherches forestières, sous la direction d'un comité consultatif composé de cinq membres représentant le gouvernement fédéral et cinq représentant la province, en vue de faire des expériences et d'essayer diverses techniques, sur la direction du Laboratoire d'entomologie forestière de Sault-Sainte-Marie et du Laboratoire de pathologie forestière de Maple (Ont.). *Programme de pulvérisation contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette*: programme mis en route en 1953 pour lutter contre les infestations de la tordeuse des bourgeons de l'épinette par un programme de pulvérisations entrepris par *Forest Protection Ltd.*, organisme fédéral-provincial-industriel comprenant quatre sociétés de pâtes et papiers, le gouvernement du Nouveau-Brunswick et le gouvernement fédéral. Des pulvérisations ont été pratiquées sur plus de 20 millions d'acres, au coût global de plus de 15 millions de dollars, dont 5 millions fournis par le gouvernement fédéral.

\* Le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales participe aussi à cet accord.